

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025  
DE LA LICENCE MENTION LETTRES  
PARCOURS LETTRES MODERNES

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,  
**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,  
**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,  
**Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines

ARRÊTE n° 2025-188

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

**Mention : LETTRES**

**Parcours : LETTRES MODERNES**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Anne-Sophie MOREL, responsable de la licence mention Lettres modernes parcours Lettres modernes	• MCF - USMB
➤ Monsieur Sylvain SANTI, directeur du département de Lettres	• MCF HDR - USMB
➤ Madame Anaïs GUILLET	• MCF - USMB
➤ Monsieur Marc VUILLERMOZ	• MCF - USMB

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président formation

en-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 24 mars 2025

Philippe BRIAND